



Construction d'un mur non mitoyen quelles obligations ?

Par **isa900**, le **23/05/2008** à **08:59**

Mon voisin souhaite construire un mur afin de séparer nos deux propriétés et ceci sans que ce dernier soit mitoyen puisqu'il veut le réaliser entièrement sur sa parcelle. jusque là rien à dire. en revanche je souhaiterais savoir si il existe une obligation ou un texte de loi sur ce sujet car il a décidé de laisser le mur brut de parpaings de notre côté ce qui esthétiquement parlant est contraignant pour nous tout en sachant que nous n'avons pas le droit de faire quoi que ce soit sur ce mur. donc peut- il vraiment laisser ce mur tel quel ? comptant sur votre aide merci !!!!!

Par **lamiral**, le **02/06/2008** à **19:09**

Bonjour Isa900, j'ai le même problème que vous à résoudre dans 48h !!! avez vous trouvé la réponse ?
D'avance merci

Par **isa900**, le **04/06/2008** à **11:23**

bonjour, et bien non pas encore de réponse désolé de ne pouvoir vous aider plus.

Par **lamiral**, le **04/06/2008** à **15:15**

Merci tout de même de votre réponse.
Courtoisement.